

**NOTES:**

1. CE DÉTAIL S'APPLIQUE À DES BÂTIMENTS DE UN OU DEUX ÉTAGES QUI SONT CONFORMES À LA PARTIE 9 DU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT 2010 OU LA PARTIE 9 DU CODE LOCAL PROVINCIAL DU BÂTIMENT.
2. RENFORCER LE MUR DE FONDATION TEL QU'INDIQUE LE GUIDE D'INGÉNIERIE CANADIEN POUR LES BLOCS FOX, AUX ENDROITS OÙ LA FONDATION DOIT SUPPORTER UNE CHARGE EXTÉRIEURE OU AUX ENDROITS OÙ LE REMBLAI EXCÈDE LES LIMITES DU TABLEAU 1.

**TABLE 1. HAUTEUR MAXIMALE DU SOL FINI AU-DESSUS DU PLANCHER DU SOUS-SOL**

ÉPAISSEUR MINIMALE DU MUR	HAUTEUR DU MUR DE FONDATION		
	≤ 2.5m (8'-2")	>2.5m ET ≤2.75m (9'-0")	>2.75m ET ≤3.0m (9'-10")
6"	1.8m (5'-10")	1.6m (5'-3")	1.6m (5'-3")
8"	2.3m (7'-6")	2.3m (7'-6")	2.2m (7'-2")
10"	2.3m (7'-6")	2.6m (8'-6")	2.85m (9'-4")
12"	2.3m (7'-6")	2.6m (8'-6")	2.85m (9'-4")

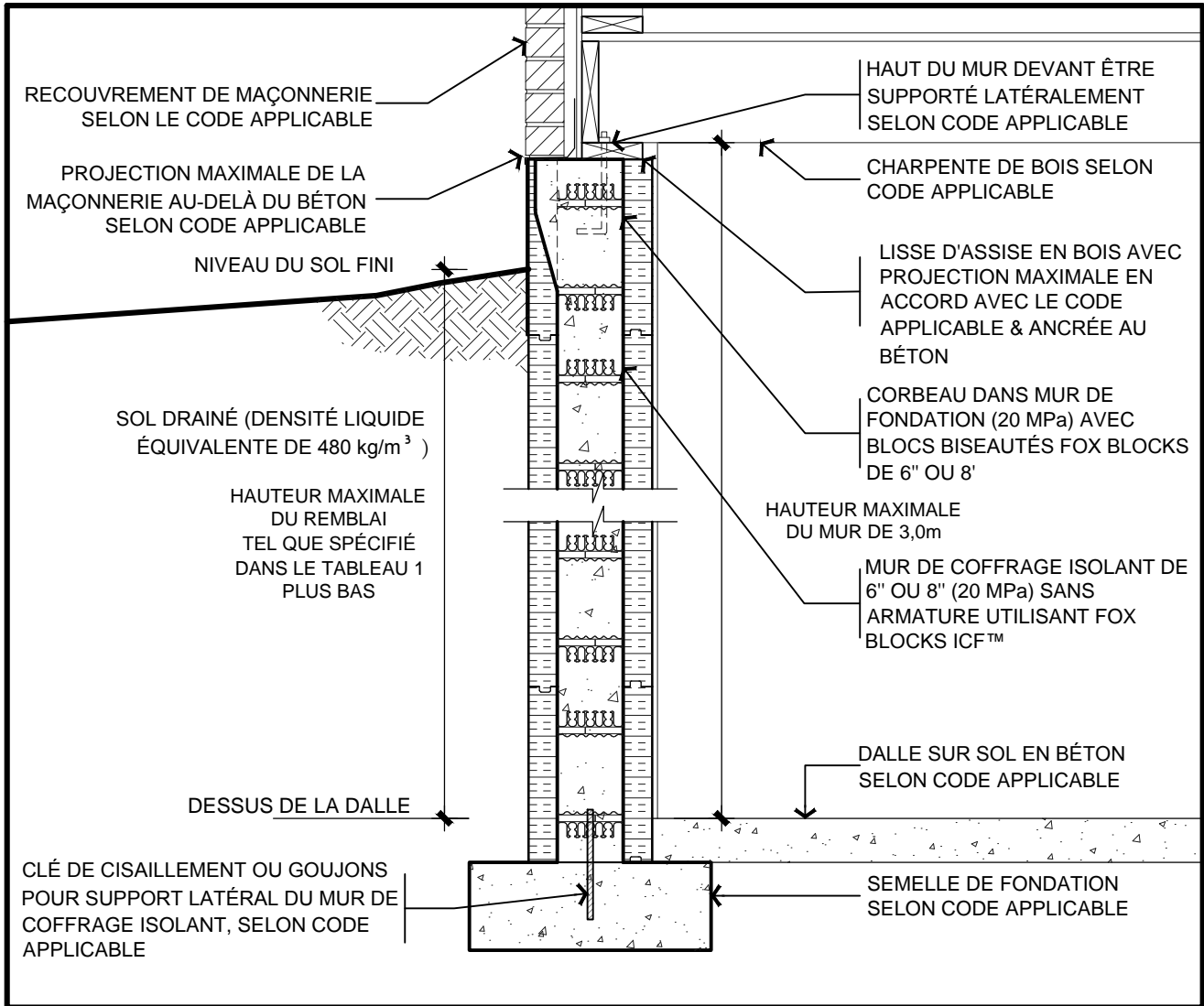


*Ce dessin doit seulement être utilisé comme référence. L'utilisateur devra vérifier que les dessins sont conformes aux codes locaux du bâtiment et de construction en consultant des professionnels locaux. Tout changement au présent dessin peut être effectué par FOX BLOCKS sans préavis. FOX BLOCKS n'assume aucune responsabilité en relation avec l'usage de ce dessin, incluant les modifications, copies et distribution.*

**Title:** MUR DE FONDATION  
BLOC SUPÉRIEURE CONVENTIONNEL

**Date:** MAI 2016

**Drawing:** FW-1



**NOTES:**

1. CE DÉTAIL S'APPLIQUE À DES BÂTIMENTS DE UN OU DEUX ÉTAGES QUI SONT CONFORMES À LA PARTIE 9 DU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT 2010 OU LA PARTIE 9 DU CODE LOCAL PROVINCIAL DU BÂTIMENT.
2. RENFORCER LE MUR DE FONDATION TEL QU'INDIQUE LE GUIDE D'INGÉNIEUR CANADIEN POUR LES BLOCS FOX, AUX ENDROITS OÙ LA FONDATION DOIT SUPPORTER UNE CHARGE EXTÉRIEURE OU AUX ENDROITS OÙ LE REMBLAI EXCÈDE LES LIMITES DU TABLEAU 1.

TABLE 1. HAUTEUR MAXIMALE DU SOL FINI AU-DESSUS DU PLANCHER DU SOUS-SOL

ÉPAISSEUR MINIMALE DU MUR	HAUTEUR DU MUR DE FONDATION		
	≤ 2.5m (8'-2")	>2.5m ET ≤2.75m (9'-0")	>2.75m ET ≤3.0m (9'-10")
6"	1.8m (5'-7")	1.6m (5'-3")	1.6m (5'-3")
8"	2.3m (7'-6")	2.3m (7'-6")	2.2m (7'-2")



*Ce dessin doit seulement être utilisé comme référence. L'utilisateur devra vérifier que les dessins sont conformes aux codes locaux du bâtiment et de construction en consultant des professionnels locaux. Tout changement au présent dessin peut être effectué par FOX BLOCKS sans préavis. FOX BLOCKS n'assume aucune responsabilité en relation avec l'usage de ce dessin, incluant les modifications, copies et distribution.*

**Title:**

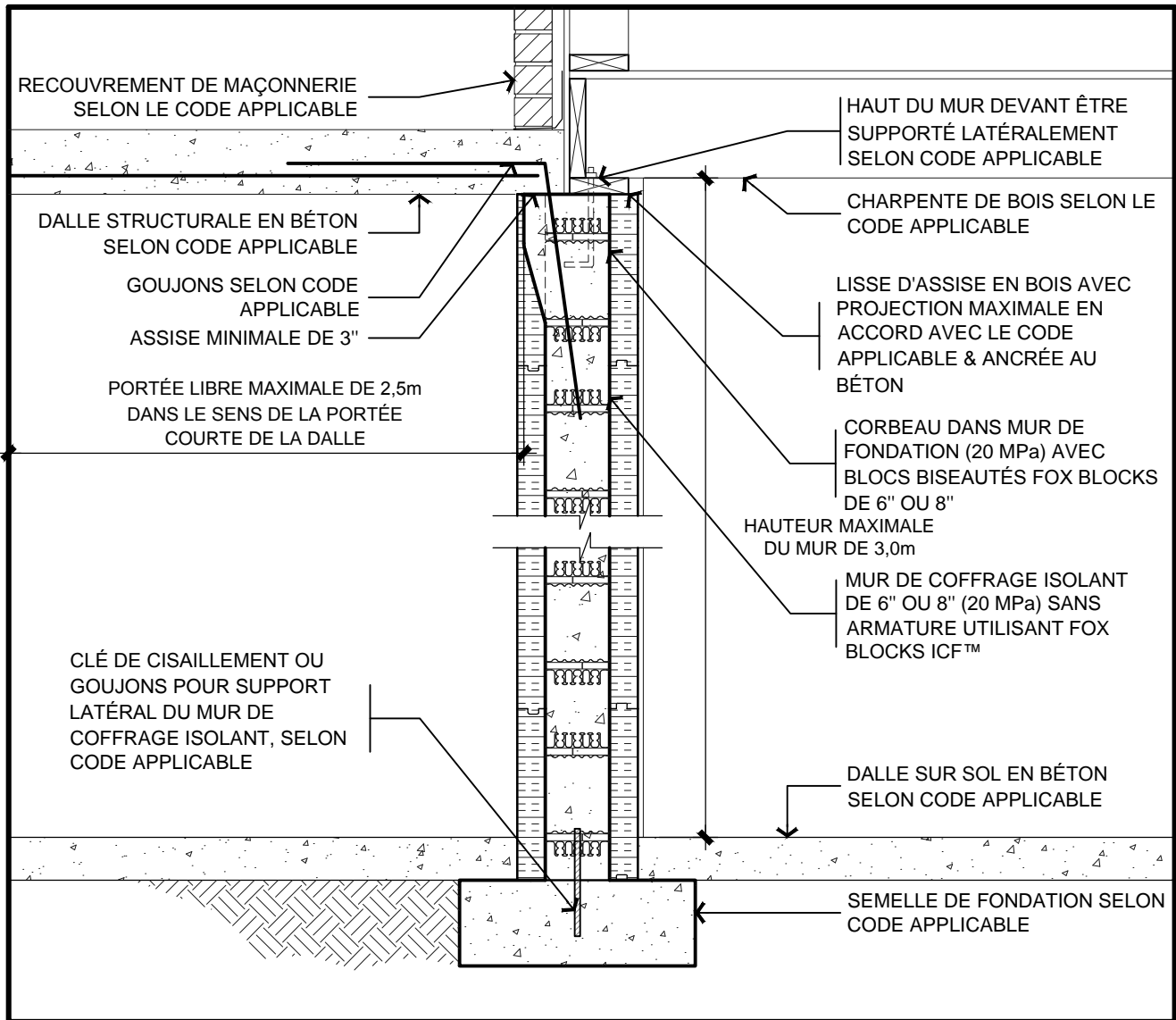
**MUR DE FONDATION  
BLOC SUPÉRIEUR AVEC CORBEAU**

**Date:**

**MAI 2016**

**Drawing:**

**FW-2**



**NOTE:**

1. CE DÉTAIL S'APPLIQUE À DES BÂTIMENTS DE DEUX ÉTAGES QUI SONT CONFORMES À LA PARTIE 9 DU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT 2010 OU À LA PARTIE 9 DU CODE LOCAL PROVINCIAL DU BÂTIMENT.



*Ce dessin doit seulement être utilisé comme référence. L'utilisateur devra vérifier que les dessins sont conformes aux codes locaux du bâtiment et de construction en consultant des professionnels locaux. Tout changement au présent dessin peut être effectué par FOX BLOCKS sans préavis. FOX BLOCKS n'assume aucune responsabilité en relation avec l'usage de ce dessin, incluant les modifications, copies et distribution.*

**Title:** MUR DE FONDATION AVEC CORBEAU POUR DALLE STRUCTURALE

**Date:** MAI 2016

**Drawing:** FW-3